

Cinq bonnes raisons de passer par la case chômage pour obtenir un job

L'Express.fr – 21/04/2016



Placardisé suite à une disgrâce? Bloqué dans votre évolution faute de poste? Ligoté dans vos faits et gestes pour cause d'open space? Plutôt que de tenir bon en dépérissant sur pied, prenez les devants: quittez votre job pour en décrocher un nouveau.

La solution est radicale: devenir chômeur aide à retrouver un emploi. C'est ce que préconise, sous conditions, Isabelle Sathicq, coach et associée de l'Espace Dirigeants, un cabinet d'outplacement.

"Il s'agit, pour le cadre (ou autre employé), de bien peser ses risques. Car se crisper à son poste pour avoir la garantie d'un salaire et d'un statut social peut être plus dangereux psychologiquement et matériellement, que d'en partir en négociant un départ. J'ai vu trop de cadres qui n'arrivaient pas à concilier une recherche d'emploi et un travail prenant, ou qui s'étiolaient à leur poste, vidés de toute énergie par ennui ou humiliation", observe cette experte en outplacement.

A ses yeux, la conviction qu'on trouve plus facilement un job si on en a déjà un, a du plomb dans l'aile. Mieux vaut divorcer de son employeur que de ronger son frein ou de souffrir.

Son argumentation à contre-courant de nos réflexes naturels :

1. Un chômeur n'est plus un "has been" aux yeux des recruteurs

Certes, le chômage des cadres est encore haut, à 4,4%. Mais c'est tout de même la catégorie de salariés la plus préservée, et les perspectives d'embauche en 2016 et

2017 sont en hausse, selon les estimations de l'Apec. En outre, les chasseurs de tête et consultants savent qu'être licencié ne signifie pas être incompetent. Leurs a priori négatifs ont fondu. Prendre le risque de se remettre "sur le marché" n'est plus aussi pénalisant, voire plus aussi "suspect", qu'il y a dix ans.

2. Vous aurez du temps pour repérer les opportunités et réseauter

La probabilité pour retrouver un job par le réseau est de 70% pour les cadres selon les cabinets de reclassement. Mais il faut du temps pour prendre des contacts, passer des appels téléphoniques, honorer les rencontres. A l'Espace Dirigeants, les "outplacés" y passent 50 heures par semaine, alors qu'en poste, ils n'y consacraient que 2 à 3 heures. Une activité qui exige en outre de la discrétion, impossible en open space. Et, vous ne pourrez utiliser les outils digitaux, LinkedIn, Viadeo ou autres sites web qu'avec précaution, si vous souhaitez rester discret.

3. Vous retrouverez votre liberté pour aller aux entretiens

En moyenne, il faut 100 contacts réseau pour identifier 10 pistes, et aboutir à un emploi. Les conditions optimales pour trouver un job résident dans l'intensité et la régularité des démarches de prospection. Encore en poste, vous n'aurez guère le loisir de préparer les entretiens d'embauche. Dès lors, vous risquez de les rater ou de renoncer et/ou de peiner à caler un rendez-vous, surtout si vous êtes sédentaire. Ce qui dégradera votre confiance en vous.

4. Vous redorerez votre image

Une démotivation professionnelle, une perte d'énergie se détecte au cours d'un rendez-vous réseau ou recrutement. Et si vos relations en entreprise sont tendues, complexes, les références dont vous pourriez bénéficier seront moins louangeuses. Or, en short-list, ce ne sont pas vos compétences qui feront la différence. Ce sera l'envie que vous donnerez de vouloir travailler avec vous qui l'emportera. Une fois dégagé des pesanteurs du bureau et de votre métier - que vous aurez mis entre parenthèses -, vous augmenterez votre niveau de satisfaction, votre estime de vous. Du coup, vous aurez et renverrez une image positive de vous-même.

5. Vous gagnerez du temps

Cela ne se passe plus bien ou vous avez envie de bouger alors que les RH ne vous offrent aucune perspective ? Vous avez matière à négocier une rupture conventionnelle. Des cabinets spécialisés tels que Transition plus, Negoandco, Bercoff-Reynaut Conseil, peuvent vous aider à négocier un chèque de départ. Vous obtiendrez sans doute quelques mois de salaire en plus et un accompagnement, qui vous fera gagner des précieuses semaines dans votre recherche.

Vous hésitez ? Balayez tout sentiment de culpabilité pour déloyauté envers l'entreprise. Les torts dans ce règlement à l'amiable, sont en général largement partagés!

http://www.lexpress.fr/emploi/conseils-emploi/cinq-bonnes-raisons-de-passer-par-la-case-chomage-pour-obtenir-un-job_1784686.html